

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

4 mai 2021

Date d'affichage :

14 mai 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 4 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 5), NIORT, M. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR (à partir de la question n° 5), VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente jusqu'à la question n° 4

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Christine PIERES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Evelyne VAUGIEN

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 4

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Nathalie NIORT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

QUESTION N° 18

OBJET : Remboursement Écoles d'Art et de Musique 2020/2021

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 28 avril 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 avril 2021.

Les cours des Écoles d'Art et de Musique ont encore été fortement perturbés cette année scolaire en raison des restrictions liées à la crise sanitaire.

En effet, les écoles ont déjà dû fermer à deux reprises (d'octobre 2020 à fin décembre et depuis le 6 avril 2021) à la totalité de ses élèves.

De plus, les cours réservés aux adultes sont suspendus en présentiel depuis octobre 2020.

Les cours enfants ont été impactés depuis janvier par les horaires de couvre-feu (18h00 puis 19h00 pour l'arrêt des cours), ne permettant plus à de nombreux mineurs de pouvoir suivre leurs cours habituels.

La facturation pour le second semestre (habituellement lancée en janvier) n'a pas été établie dans l'attente de pouvoir facturer au réel, courant mai, en fonction de l'évolution des restrictions *sanitaires (et accès au bâtiment et cours pour les différentes catégories d'utilisateurs)*.

La majorité des usagers ayant déjà payé le premier semestre, un remboursement du trop-perçu est demandé.

Pour les usagers qui n'auraient pas encore payé la première partie de cotisation, une remise au prorata des cours non assurés sur site leur sera accordée.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le remboursement des cours 2020/2021 qui n'auront pas pu être assurés sur site.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 mai 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL